

L'An **deux mille vingt-six**, le vingt-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Jacques GREMBER, Maire**, sur la convocation qui lui a été faite le vingt et un mai deux mille vingt-six et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRÉSENTS (31) : GREMBER Jacques, TRACHEZ Sylvie, CORDONNIER Yannick, MILITAO Nancy, BATAILLE Claude, RINGOT Audrey, DEMOLLIENS Éric, DOBIGNY Laure, DESCAMPS Yannick, FLAMENT Armelle, VERTUN Frédéric, CHARLEY Alice, ARDOIN Charlotte, DEMOEN Suzanne, FRIENCK Nicolas, LEMAITRE Christophe, GUIRAUD Romain, ANCELLE Sophie, VANCAYZEELE Gauthier, NOTTEAU Victor, LEFEBVRE Clémentine, WALLAERT Céline, RYCKEBUSH Stéphanie, HEQUET Florence, DEVILLEZ Arnaud, DELEU-MARÉCHAL Amélie, SOWA Benjamin, GALLI Brigitte, TALLEU Alain, BOUTEZ Sophie, DUBOIS Gérard.

Procurations (2)

BRAEMS Rémi
VALLART Maxime

donne procuration à MILITAO Nancy
donne procuration à FLAMENT Armelle

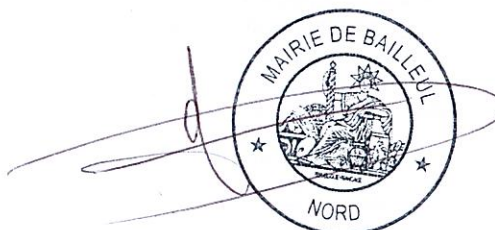
Absents (0)

Effectif du Conseil municipal	:	33
Présents en séance	:	31
Procurations	:	02
Absents	:	00
		33

Le Maire soussigné certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : NOTTEAU Victor

Le Maire,
Jacques GREMBER



Séance du 28 mai 2026

Délibération n°26/045

Accompagnement de la vie associative – Budget principal – Exercice 2026 –

Subventions exceptionnelles

Dans le cadre de sa politique de soutien et d'accompagnement des associations bailleuloises, la Ville de Bailleul peut aussi attribuer chaque année des subventions exceptionnelles aux associations, dont l'action événementielle contribue au développement de la vie associative et au rayonnement de la Commune.

Considérant que la ville verse chaque année des subventions aux associations, dont le rayonnement et l'action contribuent au développement de la vie associative de la commune ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une participation financière via une subvention exceptionnelle à l'associations suivante :
 - L'association pour le don du sang de Bailleul : 500 € pour la participation à l'organisation de la journée mondiale du don du sang du dimanche 14 juin 2026 à Bailleul.

Considérant l'avis de la conférence des présidents ;

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le 28 mai 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Victor NOTTEAU



Le Maire,
Jacques GREMBER

